



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 MAI 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme Solange AURAND ; M. Emilien BLANC ; M. Anthony CUNHA ; Mme Marjorie CELLIER-LAMBERT ; Mme Marie-Thérèse FAYOLLE ; Alain GREGOIRE ; Mme Carole HERSENT ; M. Quentin REYNARD ; Mme Clémence KAMATCHY ; M. Anthony RIVOLLIER ; M. Anthony SOUBEYRAN ; Mme Estelle RAMBAUD

Secrétaire de séance : M. Anthony CUNHA

Absents excusés ; M. Laurent GIAUFFET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2026
- Opposition au transfert d'un pouvoir de police spécial au président de l'EPCI
- Convention à passer avec la CCMDL pour lancer un groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché des assurances
- Village d'avenir
- Amendes de police
- Subvention à attribuer à l'OGEC
- Désignation des représentants aux commissions intercommunales

→ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Commission culture
 - Point sur le budget accordé à la bibliothèque
 - Divers
- Commission jeunesse et sport
 - Cyclo des Monts
 - Mise à jour des infos disponibles sur le site internet en lien avec les associations et la petite enfance
 - Divers
- Commission bâtiment
 - Centre d'accueil : changement de destination et convention à mettre à jour
 - Eglise : travaux à l'étude avec l'enveloppe encore disponible
 - Ancien garage VENET : déplacement des compteurs et travaux maçonnerie
- Commission Aménagement urbain / fleurissement
- Commission voirie
- Commission Urbanisme

→ DIVERS

- Information élections sénatoriales
 - Questions diverses
-

☐ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL**

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du 2 avril 2026.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

☐ **OPPOSITION AU TRANSFERT D'UN POUVOIR DE POLICE SPECIAL AU PRESIDENT DE L'EPCI**

Monsieur le Maire explique que les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées à la CCMDL sont attribués de plein droit à son Président. Toutefois, le Maire a la possibilité de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG). En application des dispositions précitées, les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient transférés de plein droit à son président.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité.

☐ **CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL POUR LANCER UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE MARCHE DES ASSURANCES**

En 2022, dans une volonté de mutualiser les moyens, la Communauté de communes a proposé aux communes du territoire de porter une consultation relative aux assurances.

Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il est donc nécessaire de réfléchir au montage juridique le plus adapté et le plus efficient pour chaque collectivité.

Dans ce cadre, la CCMDL a proposé en février la mise en place d'un nouveau groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a pour mission :

- d'étudier la pertinence d'une mutualisation des assurances.
- d'accompagner la passation des marchés d'assurance, soit dans le cadre d'une mutualisation, soit individuellement pour chacune des parties. Ce qui signifie que chaque commune restera libre à ce moment de s'engager ou non dans la mutualisation.

La procédure de consultation a été menée à son terme et le cabinet SIGMARISK est arrivé en tête des offres. Désormais, **la commune doit valider la convention du groupement de commande afin d'être accompagnée par le cabinet SIGMARISK dans l'audit de nos contrats d'assurances en cours et d'évaluer l'opportunité de constituer un groupement de commande pour la passation de notre futur marché d'assurance.**

A l'issue de l'audit, la commune aura le choix entre :

- soit participer à un marché mutualisé d'assurances
- soit recourir à un accompagnement individualisé
- soit ne pas donner suite aux conclusions de l'audit et gérer notre marché d'assurance seul.

La CCMDL sera désigné coordonnateur du groupement et sa mission ne donne pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention constitutive de groupement de commandes visant à mandater, le cabinet SIGMARISK comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances à venir

☐ **VILLAGE D'AVENIR**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune avait répondu à un appel à projet en 2023. La commune a été retenue pour bénéficier d'une aide d'ingénierie pour l'étude de faisabilité d'un projet de la commune. Monsieur le Maire, ainsi que plusieurs membres du conseil ont rencontré les membres de la DDT en charge du dossier afin de leur exposer les différents projets du mandat. La commune attend désormais leur retour pour savoir sur quel projet la commune bénéficiera de cette aide.

☐ DOSSIER AMENDES DE POLICE 2026

Monsieur le Maire explique que la commune peut faire une demande de subvention dans le cadre des amendes de police. Les dossiers à déposer sont en relation avec la sécurité routière principalement.

Il propose de faire une demande de subvention pour l'aménagement d'un trottoir reliant le lotissement du Panorama et la place de la bascule.

Cet aménagement est estimé à 15 205,21€.

Le conseil accepte de demander une subvention dans le cadre des amendes de police pour ce projet-ci.

☐ SUBVENTION A L'OGEC

Monsieur le Maire explique que la commune a signé une convention avec l'OGEC pour l'année 2025-2026 afin de fixer le montant du forfait communal pour cette année scolaire.

La subvention attribuée est versée en 3 fois. IL explique que la commune doit verser le 2^{ème} acompte de 40 000€. Le solde sera versé à l'automne lorsque la commune connaîtra le nombre définitif de repas servis pendant l'année. Le conseil municipal valide ce versement.

Pour info, une nouvelle convention sera établie pour la rentrée scolaire 2026-2027.

☐ DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Les désignations des représentants communaux aux commission de la communauté de communes sont les suivantes :

Commission	Représentant	Suppléant
Agriculture / Forêt	Quentin REYNARD	Emilien BLANC
Assainissement /rivière	Carole HERSENT	Anthony RIVOLLIER
Culture	Marie-Line BALMONT	Marjorie CELLIER-LAMBERT
Economie	Anthony RIVOLLIER	Carole HERSENT
Gestion des déchets	Solange AURAND	Marie-Thérèse FAYOLLE
Petite enfance / enfance / jeunesse	Anthony CUNHA	Clémence KAMATCHY
Solidarité	Marie-Thérèse FAYOLLE	Marie-Line BALMONT
Transition écologique	Benoit VERNAISON	Anthony SOUBEYRAN
Habitat et urbanisme	Alain GREGOIRE	Quentin REYNARD
Voirie	Emilien BLANC	Alain GREGOIRE
Mobilité	Estelle RAMBAUD	Marjorie CELLIER-LAMBERT

☐ COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Commission culture :

- Marie-Line explique que la bibliothèque souhaite installer des socles à roulettes dessous les casiers de livres. La commune est en attente de plusieurs devis
- La commission a rencontré « Sacré musique » qui souhaite faire un concert à la bougie dans l'église en novembre. Ils demandent une subvention de 3000€ à la commune. Le conseil refuse d'accorder cette subvention mais accepte que le concert soit fait à l'église
- Marie-Line a assisté à l'assemblée générale de la Fabrik. Le bilan 2025 est positif. Cependant ils sont inquiets car les aides de l'état d'environ 10 000€ ont été supprimées

- Commission jeunesse et sport

- Clémence KAMATCHY a présenté le cyclo des Monts à l'école. Il aura lieu le 6 juin. Il part de La Chapelle sur Coise, passe par Duerne pour aller ensuite jusqu'à Grezieu le marché.
- La commission a fait le point de ce qu'il faut remettre à jour sur le site internet. Estelle RAMBAUD fera le point avec Martine qui s'occupe du site
- Le Relais d'assistante Maternelle (RAM) a demandé la mise à disposition de 2 salles communicantes pour organiser une formation pour les assistantes maternelles du secteur. La commune a proposé la salle associative et la salle des fêtes

- Commission bâtiment
 - Centre d'accueil : Anthony CUNHA explique que suite à la venue du SDMIS, la commune souhaite basculer la classification du centre d'accueil en classification de type « petit hébergement ». Pour cela, il faut refaire la convention de mise à disposition avec le TAD. Par la suite, le Maire explique qu'il faut commencer à réfléchir pour la gestion de celui-ci. Plusieurs solutions s'offrent à la commune : une délégation de service public (DSP), Une régie directe, une mise à disposition temporaire. Aux vues des différents avantages et inconvénients, la commune partira pour le moment sur une mise à disposition temporaire du bâtiment à un prestataire.
 - Eglise : Anthony CUNHA a eu une réunion avec l'ASED. IL reste des crédits afin de solder les subventions. Plusieurs travaux complémentaires ont été demandés :
 - Façade de l'église à refaire : le conseil municipal valide le devis à 15 240€ avec 2 options à valider si besoin (1^{ère} si le piquage de l'ancien enduit n'est pas possible à 8 500€ HT, la 2^{ème} pour la rénovation des corniches à 1 800€ HT).
 - Le chauffage : la chaudière ne peut pas être changée car seul les chaudières FIOUL peuvent chauffer de tel bâtiment rapidement. Il préconise d'acheter les pièces de rechange en prévention.
 - Voir pour demander un devis pour un moteur pour remonter les poids de l'horloge (fait manuellement 2 fois par semaine par les agents)
 - Devis pour le remplacement de vitrages, en attente
 - Ancien garage VENET : Les 2 appartements sont vendus, mais la commune doit encore changer les compteurs électriques. Il va falloir passer par le trottoir, ce qui n'était pas initialement prévu. ENEDIS prend le surcôt à sa charge.

- Commission aménagement urbain / fleurissement :
 - Les plantations auront lieu le 21 mai
 - Une réunion de la commission est organisée le 10 juin au city-stade pour réfléchir aux aménagements (tables, bancs, poubelles,)
 - Une journée visite de paysage est organisée par la DDT. Marie-Thérèse FAYOLLE et Solange AURAND souhaitent y participer.
 - Marie-Thérèse annonce avoir eu des réclamations par rapport au compost collectif qui est situé trop près des habitations. Il est proposé de le déplacer vers le terrain en goro.
 - Les restaurateurs ont demandé s'il était possible d'aménager une aire de camping-car. IL va falloir réfléchir au coût et à la réglementation.

- Commission sociale : la 1^{ère} réunion aura lieu le 18 mai à 19h

- Commission voirie :
 - Alain GREGOIRE explique avoir demandé les devis pour les 3 chemins à rénover qui ont été ciblés par la commission : Le chemin de Fargère à 66 665,78€ TTC, Le chemin du Puits à 82 944,85€ et le chemin de Pitaval à 81 618,08€. Etant donné les montants, la commission réfléchira à quel chemin faire en priorité, cette année ou l'année prochaine.
 - Aménagement impasse du stade : il faudra être vigilant pour gérer les eaux pluviales car toutes les eaux arrivent devant Solidar'Aidants (rue de la mairie et impasse du stade) et la résidence n'est pas loin d'être inondée.
 - Alain a rencontré M. FOUCHET de l'agence technique du département concernant l'aménagement des écluses sur la route du Col et la Route de la Chapelle sur Coise. Les travaux débuteront en septembre.

- Commission urbanisme
 - Alain GREGOIRE fait l'état des DP et permis en cours.
 - La commune a rencontré le promoteur qui souhaite aménager la grange à l'entrée du village route de Bordeaux avec la CCMDL et le CAUE. Il souhaiterait faire plusieurs logements et demandent une dérogation pour ne créer qu'une seule place de stationnement au lieu de 2.
 - Etant donné l'intérêt architectural du bâtiment, il est dans l'intérêt de la commune d'aider à ce que le projet aboutisse. Le conseil décide d'autoriser pour ce projet uniquement la création d'une place de stationnement minimum pour les T2 et T3. Les T4 devront prévoir 2 places de stationnement

☐ **QUESTIONS DIVERSES**

- Les élections sénatoriales auront lieu le 27/09/2026. L'élection des délégués de la commune qui seront grands électeurs aura lieu le vendredi 5 juin.
- Le tirage au sort des prochains jury d'assise aura lieu le 29 mai
- Les travaux du city-stade avancent bien
- Le Maire a reçu un devis pour la réfection de la pelouse du stade. Il faudra voir si cela est nécessaire.
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 4 juin à 20h30**

Fin de séance à 23h40

Le Secrétaire de séance
Anthony CUNHA

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le 8 juin 2026